

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 22 décembre 2017

N° 2017-788

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Francois EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

## **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOULET M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

## EXCUSE(S):

Monsieur Fabien ROBERT.

#### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00 M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30 M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10 Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20 M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05 Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20 M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00 M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05 M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00 Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00 M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00 Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00 Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10 Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00 M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10 Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00 Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

# **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 22 décembre 2017	Délibération
Direction générale des Finances et de la commande publique	N° 2017-788
Direction ressources et ingénierie financière	

LE HAILLAN - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 20 logements locatifs, dont 15 individuels et 5 collectifs, rue de la Liberté et avenue du Bicentenaire, "Stella Verde" - Emprunts d'un montant total de 2.253.648 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour deux emprunts de 249.241 € et 541.563 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et deux emprunts de 524.653 € et 938.191 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 20 logements locatifs (7 PLAI et 13 PLUS), dont 15 individuels et 5 collectifs, rue de la Liberté et avenue du Bicentenaire, «Stella Verde», au Haillan.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

## Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

**VU** la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la caisse des dépôts et consignations, **VU** la décision de financement n° 20163306300136 du 28 novembre 2016 de Monsieur le Président de

Bordeaux Métropole,

**VU** le contrat de prêt n° 69156, lignes 5173974 de 249.241 € (PLAI foncier), 5173975 de 541.563 € (PLAI), 5173972 de 524.653 € (PLUS foncier) et 5173973 de 938.191 € (PLUS), ci-annexé, signé le 29 septembre

2017 par la caisse des dépôts et consignations et le 9 octobre 2017 par la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE, emprunteur,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande précitée, formulée par la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvé par la délibération n° 2014/0110 du 14 février 2014 reçue à la préfecture de la Gironde le 27 février 2014, et annexé à ladite délibération,

## **DECIDE**

Article 1: d'accorder sa garantie à la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 69156, lignes 5173974 de 249.241 € (PLAI foncier), 5173975 de 541.563 € (PLAI), 5173972 de 524.653 € (PLUS foncier) et 5173973 de 938.191 € (PLUS), joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations en vue de financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), de 20 logements locatifs (7 PLAI et 13 PLUS), dont 15 individuels et 5 collectifs, rue de la Liberté et avenue du Bicentenaire, «Stella Verde», au Haillan, selon les caractéristiques financières des prêts et aux charges et conditions dudit contrat,

Article 2 : d'accorder sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

<u>Article 3</u>: de s'engager au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

<u>Article 4 :</u> de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

<u>Article 5</u>: d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie à intervenir avec la société anonyme d'HLM DOMOFRANCE.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre: Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur

GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JANVIER 2018	Pour expédition conforme,
	le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2018	
	Monsieur Patrick BOBET